

Réunion du 25 septembre 2020

Etaiant présents :

Présents: MM. VIROL JP, CHANTEGREIL F, LURGO V, BOUILLERE S, ROIG P, DELPEY F.

Mmes : CHANTEGREIL E, CLUZEAU M, TEYSSIER P, GASSER E, FAUVEAUX S.

-Absent excusé ayant donné pouvoir :

-Absent excusé :

Nombre de conseillers : 11

Présents:11

Votants : Unanimité

Mme CHANTEGREIL E. a été élu(e) secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance qui se tient à la salle des fêtes en raison de la distanciation imposée par les règles sanitaires en vigueur, en donnant lecture au Conseil du procès-verbal de la réunion du 09 septembre 2020. Celui-ci n'amène aucun commentaire.

Ordre du jour :

Préemption de la commune sur les terrains de « Moncouche » pour création d'un lotissement.

Considérant la volonté de la commune de créer un lotissement communal,

Considérant que la parcelle cadastrée A 1203 au lieudit « Moncouche », d'une contenance de 5 667 m2 est située en zone UB,

Considérant la Déclaration d'Intention d'Aliéner n° 02448020R0006 reçue de Me LATOUR, notaire à Périgueux, le 30 juillet 2020,

Vu l'arrêté de subdélégation d'exercer le droit de préemption donné par l'Agglomération le Grand Périgueux à la commune de St Paul de Serre par arrêté en date du 21 septembre 2020,

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- De préempter le terrain cadastré A 1203 au lieudit « Moncouche » d'une contenance de 5 667 m2,
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour réaliser les formalités inhérentes à cette affaire.

Questions diverses

La séance est levée à 19 h